

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
<b>Band:</b>	57 (2007)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	La Banque de Genève : premières notes sur la composition du conseil d'administration et les actionnaires
<b>Autor:</b>	Heiniger, Alix / Deshusses, Frédéric
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-98972">https://doi.org/10.5169/seals-98972</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Banque de Genève: premières notes sur la composition du conseil d'administration et les actionnaires

Alix Heiniger, Frédéric Deshusses

Dans un point historiographique paru en 1991, Youssef Cassis relevait l'absence de monographies historiques portant sur des établissements bancaires suisses<sup>1</sup>: le constat vaut encore aujourd'hui, si les plaquettes jubilaires abondent, la Suisse attend encore son Jean Bouvier<sup>2</sup> ... Une des explications de cette lacune est la difficulté d'accéder aux archives bancaires en dehors des travaux de commande. Pour la Banque de Genève, nous avons été confrontés à une tout autre situation<sup>3</sup>. La Banque de Genève a été fondée en 1847 par un acte législatif. Hybride entre une banque cantonale et une banque commerciale classique, elle a été mise en liquidation en juillet 1931. La procédure s'est prolongée jusqu'en 1941<sup>4</sup>. Les Archives d'Etat de Genève conservent les fonds non seulement de la Banque elle-même mais encore de la société chargée de sa liquidation. Tous ces documents sont accessibles selon les règles usuelles appliquées par les Archives d'Etat de Genève. La cessation des activités de la Banque a eu des répercussions politiques et médiatiques considérables: la recherche de ses causes a été un enjeu de la vie politique genevoise jusqu'au milieu des années 1940 au moins. Ainsi aborder le cas particulier de cette banque, c'était s'exposer au risque d'en rester, comme dit Pierre Bourdieu, aux «questions de la curiosité quotidienne, qui s'arrête toujours aux mystères apparents». Au contraire, il nous a paru nécessaire avant toute autre étude sur cet objet de comprendre comment la Banque se situe dans le champ économique genevois<sup>5</sup>. De plus, l'approche historiographique la plus fréquente de l'entre-deux-guerres pour Genève reste l'histoire politique. Nous n'avons pas voulu inscrire cette première étude de la Banque de Genève dans ce cadre problématique.

1 Y. Cassis, «L'histoire des banques suisses aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles» in *Revue suisse d'histoire*, 1991/4, p. 516.

2 Auteur de deux monographies considérables sur des banques françaises. J. Bouvier, *Le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882, les années de formation d'une banque de dépôts*, Paris, SEVPEN, 1961, et *Le krach de l'Union Générale, 1878–1885*, Paris, PUF, 1960.

3 AEG Banques C pour les papiers de la Banque et AEG Banques D pour les papiers de la société chargée de la liquidation.

4 Sur les circonstances de la fondation de la Banque, lire P. Blanc, *La Banque de Genève: Histoire de la création d'une banque à Genève au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mem. lic. dactyl., Université de Genève, Faculté des Lettres, 1987.

5 Sur l'usage de la notion de champ pour l'histoire des entreprises, lire P. Bourdieu, «Le champ économique» in: *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1997/119, p. 48–66.

Il s'agira donc de situer la Banque de Genève dans ses relations avec les autres établissements de crédit et avec ses propriétaires, sans chercher à tout prix à expliquer la fin de l'histoire. Dans une première partie, nous examinons la composition de l'actionnariat de la banque. Puis, nous montrons quelles propriétés partagent les membres du conseil d'administration et quelles propriétés les distinguent des administrateurs d'autres instituts de crédits comparables (Caisse hypothécaire et Caisse d'épargne). Cette démarche semble en définitive féconde. Elle permet d'éclaircir certains éléments que les articles de journaux suivant la fermeture des guichets avaient obscurcis: ainsi par exemple la couleur politique du conseil d'administration. Ensuite, elle ramène, de manière peut-être inattendue, à une problématique classique de l'histoire des banques: les liens entre banques et industrie<sup>6</sup>.

### **Composition de l'actionnariat**

La structure de l'actionnariat de la Banque est fortement marquée par les circonstances de sa fondation. En 1848, l'apport principal dans le capital initial a en effet été effectué par la Société de gestion des biens des anciens Genevois. Sur les 2,5 millions de francs émis à l'origine, la Société en souscrit 1,5. Dès 1861, cette part est transférée à l'Etat de Genève qui reste jusqu'à la liquidation l'actionnaire principal de la Banque. Le capital est augmenté à quatre reprises: 1918, 1919, 1927 et 1929 (tableau 1). Dans la période qui suit l'augmentation de 1919, à laquelle il ne concourt pas, l'Etat reste le plus fort actionnaire même s'il ne détient plus la majorité absolue des actions.

Des dispositions statutaires restreignent toutefois le rôle de l'Etat de Genève dans la gestion de la Banque. Un article des statuts dispose en effet que «[c]haque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans pouvoir toutefois réunir plus du cinquième des droits de vote ou plus de cent voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède ou qu'il représente. Néanmoins, l'Etat de Genève disposera du cinquième des droits de vote.»<sup>7</sup> Dans le même sens, les statuts prévoient que, si l'Etat a bien un puis deux représentants au conseil d'administration de la Banque, ses représentants n'ont pas le droit de vote. L'Etat de Genève reste ainsi le plus gros actionnaire de la Banque de sa fondation à sa liquidation sans toutefois disposer d'un pouvoir considérable sur l'établissement.

Les feuilles de présence des assemblées générales des actionnaires<sup>8</sup> constituent une source de renseignements sur les autres actionnaires de la Banque. Il faut toutefois regarder les chiffres tirés de ces documents avec prudence dans la mesure où le nombre d'actions présentes ou représentées aux assemblées générales

Notre démarche s'inspire également d'un ouvrage récent sur les banques de la ville de Toledo (Ohio) pendant la crise des années 1930: Th. Messer-Kruse, *Banksters, Bosses, and Smart Money: A Social History of the Great Toledo Bank Crash of 1931*, Ohio State University Press, 2004.

6 Cette problématique n'a, semble-t-il, pas été travaillée pour Genève. Signalons tout de même un bref exposé dans Cl. Raffestini, *Genève: essai de géographie industrielle*, Thèse, Université de Genève, 1968, p. 70–73.

7 «Statuts de la Banque de Genève» in AEG Banques C.2.9 Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 1918.

8 AEG Banques C.2.8 et C.2.9 Ces documents ne sont conservés que pour les assemblées générales de 1899 à 1930. La série comprend également les feuilles de présence des assemblées générales extraordinaires. Les documents sont classés chronologiquement dans des enveloppes correspondant chacune à une assemblée générale.

**Tableau 1.** Evolution du capital libéré de la Banque de Genève

	Capital libéré (francs)	Capital libéré (actions)	Part de l'Etat (%)
Avant 1918	2'500'000	5'000	60
Dès 1918	5'000'000	10'000	60
Dès 1919	8'000'000	16'000	37,5
Dès 1927	12'000'000	24'000	50
Dès 1929	20'000'000	40'000	30

se situe autour de 40% du total des actions hors la part de l'Etat (minimum 20% en 1899, maximum 58% en 1906). Ces documents donnent donc une vue partielle de la composition de l'actionnariat de la Banque.

Il faut ajouter également qu'en vertu de la disposition statutaire citée plus haut le nombre de droits de vote n'est pas linéairement corrélé avec le nombre d'actions possédées ou représentées. En raison de cette disposition, nous avons pris en compte, dans l'analyse qui suit, que les actions détenues en propre par les actionnaires, présents ou représentés. En effet, l'accumulation d'actions représentées ne permet pas d'augmenter significativement ses droits de vote. Au contraire, il est préférable, pour avoir plus de voix, d'être nombreux et de voter en groupe.

Malgré ces dispositions décourageant la concentration d'actions, les augmentations de capital de 1918 et 1919 provoquent l'apparition de forts actionnaires possédant entre 50 et 60% du total des actions présentes ou représentées (tableau 2)<sup>9</sup>. La moitié restante des actions présentes ou représentées est détenue par des actionnaires nombreux (entre 85 et 90% du nombre d'actionnaires présents ou représentés) possédant en moyenne une quinzaine d'actions chacun. Cette inégalité de distribution s'explique sans doute en partie par le fait que les anciens actionnaires bénéficiaient de conditions avantageuses pour acquérir des actions nouvelles<sup>10</sup>.

Parmi les actionnaires présents ou représentés, deux groupes maintiennent leur domination sur l'ensemble de la période 1900–1930. Il s'agit d'une part des administrateurs et de quelques membres de la direction de la Banque et d'autre part d'autres établissements bancaires. Ce sont, sauf exception, des membres de ces deux groupes qui peuplent la tranche des actionnaires possédant cent actions ou plus après 1918.

Les administrateurs disposent d'une part relativement stable et importante dans le total des actions présentes ou représentées (tableau 3). Nous ne discuterons pas ici la composition de ce groupe, puisque son examen fait l'objet de la deuxième partie de cet article. Notons tout de même que le maintien d'une part d'environ 40% du total des actions présentes ou représentées après l'augmenta-

9 Sauf indication contraire, les chiffres mentionnés désormais portent sur le nombre total d'actions hors celles détenues par l'Etat de Genève.

10 «Prospectus d'émission» in AEG Banques C.2.9 Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 1918.

**Tableau 2.** Part des détenteurs de cent actions ou plus dans le total des actions présentes ou représentées

Année	1900	1905	1909	1915	1920	1926	1929
Nombre	0	0	1	1	10	9	11
Part (%)	0	0	2	4	47	54	59

**Tableau 3.** Part du conseil d'administration et de la direction dans le total des actions présentes ou représentées

1900	1905	1909	1915	1920	1926	1929
40%	49%	42%	38%	40%	44%	45%

tion de capital de 1918 a nécessité le triplement du nombre d'actions détenues par les administrateurs. Cette augmentation est prise en charge, en bonne partie, par Alexandre Donat Dupont qui entre au conseil en 1918 et apparaît pour la première fois parmi les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire de novembre 1918 avec un paquet de 700 actions, soit pas moins de 35% du nombre d'actions nouvelles émises cette année hors celles souscrites par l'Etat.

Le même scénario se répète pour l'augmentation de capital de 1919 avec Gustave Hentsch, qui entre également au conseil en 1918. La banque privée Hentsch et Cie., dont Gustave est associé, apparaît dès l'assemblée ordinaire de mars 1920 avec un paquet de 750 actions, soit également environ 35% des nouvelles actions émises en 1919<sup>11</sup>. Les autres administrateurs, dès l'augmentation de capital de 1918, se tiennent plutôt entre 60 et 300 actions avec des fluctuations importantes d'année en année. L'augmentation de capital de 1927 ne provoque pas, semble-t-il, de modification importante dans la structure de l'actionnariat et aucun nouveau gros actionnaire n'apparaît sur les feuilles de présence. Cela s'explique en partie par la participation de l'Etat à cette recapitalisation.

En revanche, l'augmentation de capital de 1929, à laquelle l'Etat ne participe pas, provoque une chute de la part des administrateurs dans les actions présentes ou représentées. De 45% en 1929, la part des administrateurs passe à 18% en 1930 malgré le doublement du nombre d'actions détenues en propre par Hentsch et Cie. (460 à 950). Cette diminution importante s'accompagne d'un changement radical dans la structure de l'actionnariat. En effet, un ou plusieurs actionnaires anonymes

<sup>11</sup> Nous avons choisi de compter les actions de la banque Hentsch dans la part du conseil d'administration. Ce paquet de quelques 700 actions figure alternativement dans la liste des actionnaires présents ou représentés soit comme la propriété de la banque, représentée par Gustave ou René Hentsch, soit comme celle de G. Hentsch en propre. A cela s'ajoute que la forme juridique de la société en commandite, utilisée par les banques privées genevoises et donc par Hentsch et Cie., implique que les associés sont indéfiniment responsables. La limite entre les biens sociaux et les biens privés est donc comme estompée. Cependant, ce choix n'a pas d'incidence sur notre analyse (voir tableau 4 et les notes).

mes, inscrits sur la feuille de présence comme «client étranger»<sup>12</sup>, possèdent ensemble 3500 actions – alors qu'aucun actionnaire présent ou représenté n'avait jamais dépassé 950 actions – dont l'essentiel est représenté par Hentsch et Cie.

Les établissements bancaires constituent, à l'instar des administrateurs, un groupe d'actionnaires dont la part parmi les actions présentes ou représentées reste relativement stable entre 1900 et 1930. Cette part est relativement importante puisque, dès 1906, elle oscille entre un quart et un cinquième du total des actions présentes ou représentées. Si l'on tient compte des actions représentées par les banques, cette part peut osciller entre un quart et la moitié des actions hors celles détenues par l'Etat (tableau 4).

Il s'agit essentiellement de banques privées (tableau 5). Toutes ne sont cependant pas engagées au même niveau dans le capital de la Banque de Genève. Parmi les banques du Quatuor (Hentsch et Cie., Lombard, Odier et Cie., de Candolle, Mallet et Cie. et Louis Pictet et Cie.) seule Hentsch et Cie. détient une part significative du capital. Lombard, Odier et Cie. apparaît parfois comme représentant de ses clients, les deux autres établissements n'apparaissant jamais. Même constat avec les banques qui composent l'Union Financière de Genève. Sur les dix établissements, seul Hentsch et Cie. est véritablement engagé dans le capital de la Banque de Genève. Ce sont donc des établissements privés plus marginaux, comme Maunoir et Cie., Barrelet et Pidoux, Henri Boveyron et Cie. ou encore les agents de change Ramel et Demole qui détiennent des parts de capital de la Banque de Genève.

Parmi les banques commerciales, les grandes banques suisses sont présentes avec des parts très faibles (entre 5 et 20 actions) qui s'expliquent sans doute par l'obligation d'être actionnaire pour représenter d'autres actionnaires. Le Comptoir d'escompte, établissement commercial genevois d'ampleur nationale, possède entre 60 et 390 actions entre 1918 et 1930 (moyenne 109). La Banque de dépôt et de crédit, autre établissement commercial genevois, n'apparaît qu'une seule fois sur les feuilles de présence. La Caisse d'épargne et la Caisse hypothécaire ne sont jamais mentionnées. Les banques cantonales d'autres cantons n'apparaissent pas non plus.

En dehors de l'Etat et des administrateurs, le seul groupe relativement structuré de propriétaires est celui des banques privées genevoises au sein duquel la maison Hentsch et Cie. – dont un associé est administrateur – domine très largement dès 1918.

On ne trouve pas trace, parmi les actionnaires présents ou représentés, de sociétés industrielles genevoises, suisses ou étrangères. D'ailleurs, hormis les banques, les personnes morales sont absentes des listes des actionnaires que nous avons dépouillées. Les sociétés industrielles dans lesquelles la Banque est fortement engagée (SADAG ou les Etablissements Bréguet frères par exemple) ne sont jamais représentées aux assemblées générales. Seules les Verreries de Moutier, auxquelles la Banque a ouvert plusieurs crédits, sont engagées dans le capital de la Banque par l'intermédiaire de J.-B. Boichot, leur administrateur délégué (170 actions en 1920, 340 en 1930).

12 AEG Banques C.2.9 Assemblée générale ordinaire 1930. Le lieu de résidence des actionnaires n'est jamais indiqué sur la feuille de présence et c'est le seul cas d'actionnaire anonyme. Il s'agit certainement du groupe d'investisseurs parisiens rassemblés par Ferdinand Gros autour de la Société auxiliaire pour l'industrie.

**Tableau 4.** Part des établissements bancaires dans les actions présentes ou représentées

	1900	1905	1906	1909	1915	1920	1926	1929
En propre	14%	9%	26%	21%	43%	22%	22%	18%
Y compris les actions représentées	14%	9%	26%	22%	53%	45%	39%	49%
CA et direction <sup>1</sup>	40%	49%	18%	42%	38%	40%	30%	37%
CA, direction et banques <sup>2</sup>	54%	58%	44%	63%	81%	62%	52%	55%

1 Le chiffre reporté dans ce tableau a été corrigé (diminué par rapport au tableau 3) du paquet d'actions détenu en propre par la banque Hentsch et Cie, pour ne pas compter deux fois ce paquet (voir aussi note 11).

2 Addition des actions en propres et des actions détenues par le CA et la direction. Au risque de sous-estimer la part des deux groupes ensemble, nous n'additionnons pas les actions représentées, dans la mesure où il arrive que des membres du CA soient représentés par un établissement bancaire.

**Tableau 5.** Nature et siège social des établissements bancaires présents ou représentés aux assemblées générales des actionnaires de la Banque de Genève

	1900	1905	1906	1909	1915	1920	1926	1929	1930
Banques privées GE	1	1	7	2	1	9	6	5	8
Banques commerciales GE			1	1	1	1	2	2	3
Banques commerciales CH			1		2	2	2	4	
Banques étrangères						1	2		
Autres							2		
Total	1	1	9	3	4	13	7	10	19

En somme, la Banque reste profondément liée à l'Etat, même si les statuts limitent sa marge de manœuvre. Aucun groupe d'investisseurs ne s'affirme comme une alternative à la domination de l'Etat dans le capital de l'établissement. La présence des banquiers privés genevois, bien qu'importante, reste timide.

### **Composition du conseil d'administration (1900–1930)**

L'analyse de la composition du conseil d'administration constitue, nous semble-t-il, une bonne indication de la position de l'établissement dans le champ bancaire genevois. Nous avons retenu deux axes principaux: d'une part l'activité professionnelle des administrateurs et d'autre part leur présence ou leur absence dans les conseils d'administration d'autres sociétés, financières ou non. L'activité professionnelle est non seulement un indice de la position sociale (profession libérale avec titre universitaire, commerce, etc.) mais aussi une manière d'identifier le secteur économique dans lequel sont actifs les administrateurs. La participation à d'autres conseils d'administration met en évidence des réseaux sociaux et financiers susceptibles également d'éclairer la position de l'établissement tout entier. Nous examinerons également les activités politiques des administrateurs, ainsi que leur appartenance ou non à des associations professionnelles. Nous verrons si le fait que les administrateurs constituent le plus fort groupe structuré d'actionnaires contribue à assurer une stabilité dans la composition du conseil d'administration. A ce sujet, notons déjà que les mandats effectifs des administrateurs sont plutôt longs et s'interrompent généralement par le décès de l'intéressé<sup>13</sup>.

Nous avons limité notre analyse aux administrateurs actifs entre 1900 et 1930. Cette période semble pertinente dans la mesure où l'activité de la banque se modifie profondément dès 1900. L'établissement perd en effet son privilège d'émission des billets de banque et déploie alors des activités classiques de crédit, d'escompte et de dépôt. En outre, c'est la période pour laquelle les feuilles de présence des assemblées générales sont conservées, l'analyse présentée ici reste donc homogène dans le temps. Les rapports annuels donnent la composition du conseil, et les biographies de l'ensemble des membres du conseil pour la période considérée ont pu être établies grâce à diverses sources<sup>14</sup>.

Entre 1900 et 1930, hors les conseillers d'Etat et les vérificateurs des comptes, 21 personnes au total siègent au conseil d'administration (Liste: figure 1). Neuf d'entre elles sont entrées au Conseil avant 1900 (entre 1871 et 1892). Par plusieurs aspects, ce premier groupe est homogène et distinct des administrateurs élus après 1900. Ainsi, sur 9 administrateurs, 7 ont eu un mandat politique électif municipal ou cantonal (2 pour le Parti radical et 4 pour le Parti démocratique) alors que parmi les 13 suivants, seuls 2 ont eu un mandat politique électif (2 démocrates).

Les professions libérales et du secteur bancaire sont plus présentes dans le deuxième groupe que dans le premier. Parmi les 13 administrateurs élus après 1900

13 Pour les administrateurs actifs entre 1900 et 1930 et ayant quitté leur siège avant la liquidation, la durée moyenne du mandat est de 26 ans (min. 5 ans et max. 41 ans, effectif 11 personnes). Sur les 11 administrateurs sortis de charge avant 1931, 9 sont décédés en cours de mandat.

14 Nous avons utilisé en premier lieu la Biographie genevoise de la Bibliothèque de Genève. Nous avons aussi recherché les avis mortuaires. Pour les participations à des conseils d'administration, voir la note 18 infra.

		<b>Nom, dates</b>	<b>Activité professionnelle et nature de la société</b>	<b>Conseils d'administration bancaires</b>	<b>Conseils d'administration d'autres sociétés</b>	<b>Mandat Grand Conseil</b>
<b>Elus avant 1900</b>	Emile Balland (1833-1910)	Horlogerie (Sté. simple familiale)	Comptoir d'esc.			Radical
	Louis Collart (1854-1923)	Commerce de meubles				Démocrate
	Alphonse Patru (1847-1930)	Boulangerie (pas d'inscription au RC)	CPPG; CEG			Radical
	Frédéric Raisin (1852-1923)	Avocat				Démocrate
	Charles Rojoux (1830-1910)	Mercerie (Sté. simple)				
	Jules Roux-Eggly (1843-1924)	Commerce de jouets (Sté. simple)	CPPG; CEG			
	Pierre-Louis Pittard (1845-1913)	Commerce de bois et combustibles (Sté. simple)	CHYP; CPPG			Démocrate
	Georges Deléamont (???)	Représentant denrées coloniales (Sté. simple familiale)				
	Joseph Ferrero (1851-1913)	Gravure métal précieux (Sté. simple fam. puis SA)				
	Louis Badan (???)	Commerce de tissus, gros et détail (Commandite familiale)	BN			Démocrate
<b>Elus après 1900</b>	Joseph Berthoud (1850-1925)	Commerce de bois, gros (Sté. simple fam.)				Démocrate
	David Brolllet (1865-1949)	Régie immobilière (SA)				Démocrate
	Pierre Carteret (1883-1960)	Notaire	CEG			
	Jean Casai (1855-1918)	Bois et construction (Sté. simple familiale)		Soc. immob.		
	Alexandre Donat Dupont (???)	Représentant d'agents de change (Sté. simple)				
	Charles Gay (1864-1935)	Joaillerie (Sté. simple familiale)				
	Jacques-Elisée Goss (??-1934)	Ingénieur conseil		Soc. immob. SA Picker, Moccand et Cie		
	Gustave Hentsch (1880-1962)	Banquier (Commandite)	BDC; UFG; SBA	SIP; Oerlikon; Sté. financière italo-suisse		
	Robert Lecomte (??-1941)	Ingénieur				
	Albert Och (1867-1951)	Commerce de jouets, puis d'articles de sports (Sté. simple)				
	John Ramei (1850-1926)	Agent de change (Commandite)		CGTE; Motoreve; Sté. générale d'affichage		

CHY: Caisse hypothécaire; CPPG: Caisse publique de prêt sur gage; BN: Banque nationale; CEG: Caisse d'épargne de Genève; BDC: Banque de dépôt et de crédit; UFG: Union financière genevoise.

**Figure 1**

figurent 2 banquiers, un régisseur, un notaire et 2 ingénieurs-conseils. Parmi les huit administrateurs élus avant 1900, seul Frédéric Raisin (avocat) n'est pas commerçant ou petit industriel. Les sept autres dirigent des entreprises actives dans le commerce de détail, de gros ou la joaillerie et l'horlogerie.

En revanche, les 13 chefs d'entreprises que comptent les deux groupes ensemble représentent un secteur d'activités économiques très restreint. Les branches représentées au conseil sont le commerce de détail et le travail des métaux précieux d'une part (Balland, Collart, Rojoux, Roux, Deléamont G1 – Och, Ferrero, Gay, Badan G2) et le commerce en gros et en détail de combustibles et de bois de construction d'autre part (Pittard G1 – Berthoud, Casaï G2). Les administrateurs de la Banque pourraient se classer dans seulement 3 des 13 sections qui composent la Chambre de commerce de Genève. Aucun administrateur n'est actif dans l'industrie métallurgique, chimique ou des biens d'équipement (figure 1).

Un autre indice du regroupement des chefs d'entreprises autour d'un seul secteur économique est la position géographique des sociétés dont ils sont fondateurs ou associés (Plan: figure 2). En dehors de celles de Jean Casaï et d'Emile Balland, toutes les entreprises sont situées au centre ville, dans la limite des anciennes fortifications. Ce positionnement géographique a une signification dans le domaine économique. La croissance des ateliers situés en centre ville est de fait limitée et avec elle le nombre d'ouvriers. La forme générale des bâtiments détermine une organisation du travail: pas de longues usines de plain-pied mais des bâtiments à étages plus propices aux ateliers de joaillerie qu'à l'industrie des machines ou à la métallurgie. L'absence d'entrepreneurs implantés dans les quartiers industriels en développement comme la Jonction (siège de la SIP), Sécheron (Ateliers de Sécheron) ou les Acacias (Motosacoche) montre encore que le conseil d'administration est resté hermétique à l'apparition, dès les années 1860, d'industries de biens d'équipement, de la métallurgie ou de la chimie.

La forme juridique des sociétés à la tête desquelles sont les administrateurs de la Banque est également significative. La plupart sont des sociétés simples (Berthoud, Pittard, Balland, Deléamont) ou des sociétés en commandite (Badan) qui associent des membres d'une même famille (frères ou père et enfants). De même, l'usage fréquent du terme «chef de maison» au lieu d'«associé», «entrepreneur» ou «administrateur» dans les avis mortuaires des membres du conseil montre qu'ils sont impliqués dans des modes économiques familiaux et traditionnels<sup>15</sup>.

Une anecdote illustre cette tendance: Martin Naef, co-fondateur de la société d'arômes artificiels Firmenich, devrait siéger au conseil d'administration de la banque en sa qualité de conseiller d'Etat (1927–1931) mais renonce à assister aux séances en raison de désaccords persistants avec son collègue radical Alexandre Moriaud. Le conseil d'administration est ainsi privé du seul représentant de l'industrie genevoise qu'il ait jamais pu compter dans ses rangs.

Symétriquement, peu d'administrateurs de la Banque (4 au total)<sup>16</sup> siègent dans les conseils d'administration de sociétés industrielles: Raisin aux Ateliers de Sécheron, Hentsch à la SIP et brièvement à Oerlikon-Bührle, Ramel à Motorève SA et Goss dans une fabrique de moteurs<sup>17</sup>. Ce dernier, ingénieur-conseil, et son

15 Avis mortuaires de Ch. Gay, L. Collart, Ch. Rojoux, E. Balland et D. Brolliet dans le Journal de Genève.

16 Pour l'ensemble des sièges d'administrateurs, voir tableau de la figure 1.

17 Schweizerisches FinanzJahrbuch – 1920 – 1925, s.l., 1921 et 1926. Vademecum des boursiers.

## CARTE 1

### Position topographique des sociétés des administrateurs de la Banque de Genève

(Fond de plan: Application géopatrimoniale, STG. Tous droits réservés.)

La zone claire au centre délimitée par une ligne interrompue correspond aux anciennes fortifications.  
Les administrateurs exerçant une profession libérale ou actifs dans le domaine de la banque ne sont pas reportés sur la carte.

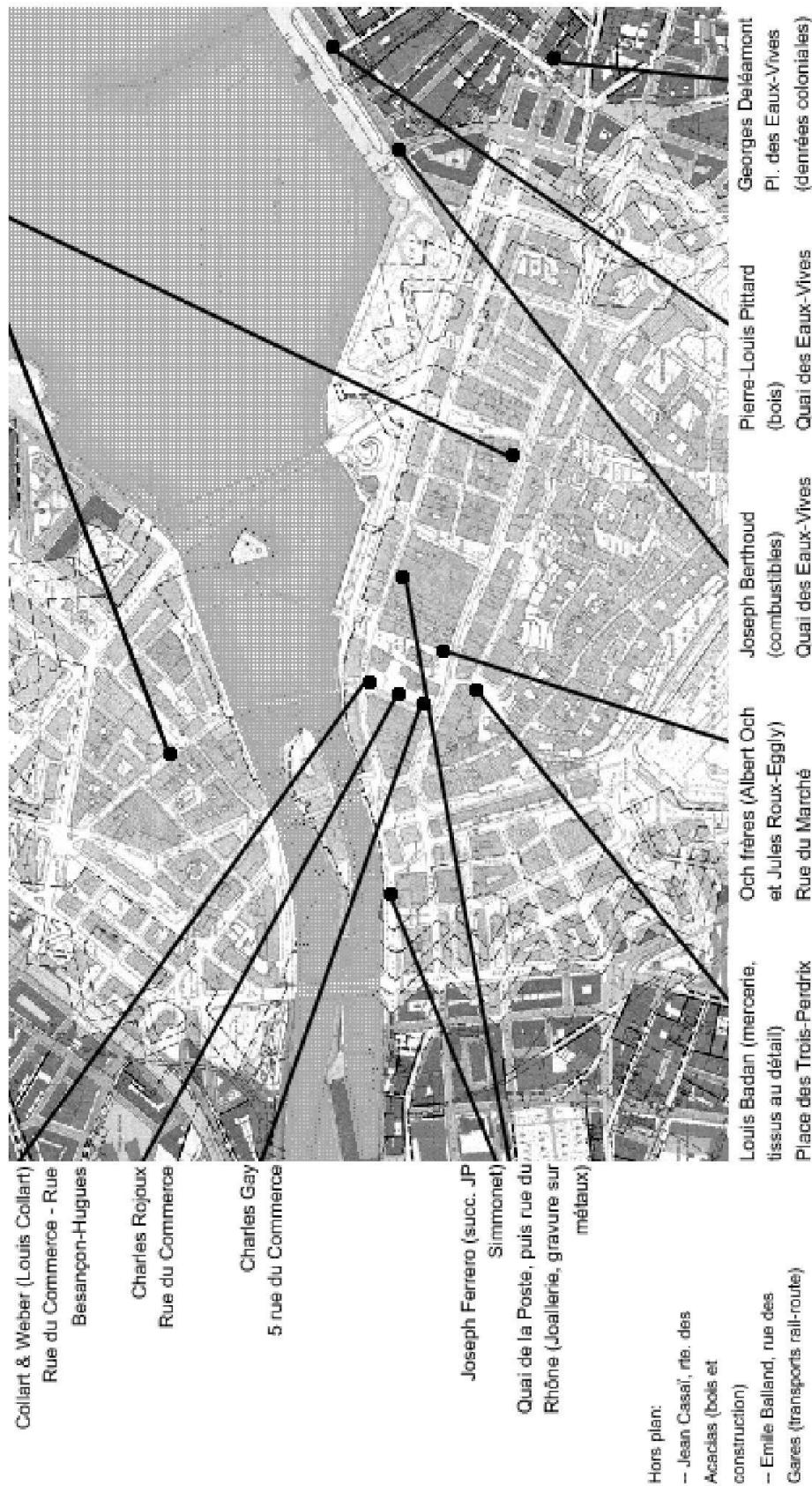


Figure 2

collègue Robert Le Comte sont d'ailleurs singulièrement dépourvus d'activités dans le domaine de l'industrie. Goss est administrateur de nombreuses sociétés immobilières et nous n'avons trouvé aucune mention de Le Comte dans les conseils de sociétés genevoises. Il semble significatif que le conseil d'administration des Verreries de Moutier, auxquelles la Banque a consenti d'importants crédits, compte dès 1914 deux administrateurs genevois dont aucun n'est lié à la Banque<sup>18</sup>.

La Caisse d'épargne (CEG) et la Caisse hypothécaire (CHG) sont des établissements comparables à la Banque de Genève (BDG) du point de vue historique car ils ont été fondés au même moment avec la volonté de concurrencer les banques privées. Nous avons choisi d'examiner les conseils d'administration de ces trois banques en contraste afin de mettre en évidence ce qui distingue les administrateurs de la Banque de Genève<sup>19</sup>.

Nous avons procédé à l'analyse comparée de la composition des conseils d'administration des trois banques fondées par James Fazy au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, soit la Banque de Genève, la Caisse hypothécaire et la Caisse d'épargne (tableau 6)<sup>20</sup>. Cette analyse met en évidence trois éléments principaux: tout d'abord, la Banque de Genève se singularise par la forte présence d'administrateurs liés à des activités commerciales ou de l'industrie du luxe (ancienne Fabrique); ensuite, les trois banques comptent très peu d'administrateurs actifs dans les industries émergentes des biens d'équipements et de la chimie; enfin, la Caisse d'épargne et la Caisse hypothécaire se distinguent de la Banque de Genève par le grand nombre d'administrateurs actifs dans des professions libérales (avocats, architectes).

A ces trois éléments s'ajoute le fait qu'une part significative des administrateurs de la CHG et de la CEG ont exercé des mandats électifs au niveau national. Ainsi 8 administrateurs de la CEG (env. 20%) et 5 de la CHG (env. 30%) ont été députés à l'une des chambres du législatif fédéral contre un seul (F. Raisin) à la BDG (5%). D'une manière générale les conseils d'administration des deux autres

ses de Bâle, Zurich, Genève (1910–1911; 1913–1914; 1926–1927; 1929–1930), Zurich, Crédit Suisse. Ces documents ne listent que des sociétés cotées en bourse. Annuaire suisse du registre du commerce, (1905, 1910, 1914, 1919, 1920, 1925), Zurich Orell-Füssli. Nous avons également utilisé les avis mortuaires et les nécrologies. Nous n'avons pas pris en compte les CA mentionnés dans l'expertise comptable de juillet 1931 (AEG Banques C.3.2) qui ne concernent pratiquement que des sociétés liées à Ferdinand Gros dont la Banque est devenue actionnaire depuis 1929 seulement.

18 La Société anonyme des verreries de Moutier fabrique des feuilles de verre selon un procédé breveté. Alexandre-Donat Dupont, président du CA de la Banque, devient administrateur en 1929 seulement. Les autres administrateurs genevois sont Henry Fatio et Jules de Saugy (Annuaire suisse du registre du commerce, op. cit.).

19 Les collègues intéressés peuvent obtenir les informations biographiques utilisées ici sur les membres des deux conseils d'administration auprès des auteurs.

20 Selon les listes établies par A. Babel, *La Caisse hypothécaire et le développement économique du canton de Genève*, Genève, Libr. de l'Université Georg, 1947, p. 478, et par D. Hiler, *CEG Genève 1816–1991*, Genève, CEG, 1991. Nous avons exclu les directeurs de la Caisse hypothécaire qui sont membres de droit du conseil jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle ainsi que les conseillers d'Etat. Nous avons reconstitué les biographies des membres de ces conseils à l'aide des mêmes instruments que ceux employés pour la Banque de Genève (voir note 14 supra) à l'exclusion des avis mortuaires. A titre de note méthodologique, relevons que plus de la moitié des administrateurs de la CEG et presque la totalité de ceux de la CHG font l'objet d'une entrée dans la Biographie genevoise.

**Tableau 6.** Conseils d'administration: répartition des administrateurs ayant siégé au moins une année entre 1900 et 1930 selon l'activité principale (hors les membres du Conseil d'Etat)

Activité principale	Caisse d'épargne	Caisse hypothécaire	Banque de Genève	Total secteurs par banque	Total secteurs	Total secteurs par banque
Avocats, notaires et professeurs	14	6	2	27	11	43
Banque et administrateurs	8	2	3			
Architectes et ingénieurs	5	3	2			
Industrie et bâtiments	4	0	2			
Négociants et commerçants	4	4	7			
Horlogerie et joaillerie	0	0	3			
Autres	3	2	1			
Non déterminée	5	1	0			
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>81</b>

établissements fazystes sont plus «politisés» que celui de la BDG. Si l'on retient le critère des mandats de député au Grand Conseil genevois, 15 administrateurs de la CHG sur 17 (88%) et 24 sur 43 (env. 50%) en ont exercé un au cours de leur vie contre 9 sur 21 (env. 45%) à la BDG. Par ailleurs, le conseil de la CEG, au contraire de celui de la Banque de Genève si l'on excepte Gustave Hentsch venu sur le tard, compte quelques grandes carrières du monde de la finance. Ainsi le banquier Arthur Chenevière et le futur fondateur de la Ligue contre l'étatisme Elisée Streit-Baron.

Les banquiers et professions de la banque sont peu nombreux dans le conseil de la Banque de Genève. Seuls trois administrateurs de la Banque de Genève ont une activité professionnelle dans le domaine bancaire: Gustave Hentsch (CA 1918-1931), associé de la banque privée Hentsch et Cie., John Ramel (CA 1913-1927), associé fondateur de la maison d'agents de change Ramel et Demole et Alexandre Donat Dupont, représentant d'agents de change. Les professions de la banque sont relativement mieux représentées au conseil de la Caisse d'épargne (environ 18%). La catégorie «négociants et commerçants» représente en revanche 30% des membres du CA de la BDG contre moins de 10% à la CEG et moins d'un quart à la CHG.

Les échanges d'administrateurs avec d'autres banques sont rares. L'horloger Emile Balland est administrateur du Comptoir d'escompte. Louis Badan, négociant en tissus, siège au conseil d'administration de la Banque nationale suisse entre 1923 et 1927 (élu par les actionnaires). Au sein des autres banques genevoises liées à l'Etat siègent: Carteret à la Caisse d'épargne de 1923 à 1926, Rojoux à la Caisse d'épargne de 1864 à 1910 et Roux-Eggy à la Caisse hypothécaire de 1898 à 1923. On compte encore trois administrateurs de la Caisse publique de prêt sur gage entre 1905 et 1925 (Alphonse Patru, Jules Roux-Eggy et Charles Rojoux).

En somme, on observe deux tendances. D'une part, le conseil de la BDG se distingue des autres banques commerciales de la place par sa distance avec les industries de la chimie et des biens d'équipement. Ces secteurs sont pourtant très présents dans le monde bancaire genevois dans la période considérée. Ainsi par exemple, le conseil d'administration du Comptoir d'escompte entre 1920 et 1925 dessine-t-il les contours d'un groupe qui articule la banque privée genevoise et les entreprises de l'industrie des biens d'équipements<sup>21</sup>. Dans le même sens, un personnage comme Maurice Hentsch multiplie les conseils d'administration de sociétés industrielles et financières tout en étant administrateur de la Banque de dépôt et de crédit et associé de la banque privée Hentsch et Forget<sup>22</sup>. D'autre part, les administrateurs de la BDG se distinguent de ceux des deux autres banques fondées simultanément

21 Parmi les administrateurs du Comptoir d'escompte on relève notamment Gaston Perrot (Appareillage Gardy SA, CGTE, Motosacoche), Robert Julliard (Appareillage Gardy SA), Arthur Robert (Union métallurgique genevoise) mais aussi René Hentsch, frère de Gustave et associé de la banque privée familiale.

22 L'imprimeur éditeur SONOR SA, Motosacoche SA, Société suisse d'application industrielle, Société commerciale et industrielle, pour ne donner que les sociétés cotées en bourse. Hentsch et Forget est une banque privée issue de l'industrie horlogère du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un partage des tâches était intervenu entre la famille Galopin, fondatrice de la banque, et l'Usine genevoise de dégrossissage d'or: Galopin abandonnait toute activité horlogère et métallurgique pour se consacrer exclusivement à la finance, tandis que l'UGDO renonçait, en partie au moins, aux activités de crédit (Genève Place de Banque, p. 36-38).

par James Fazy par une moindre «politisation», une moindre représentation des professions libérales et bancaires et par l'ampleur plus nettement locale des réseaux sociaux auxquels ils appartiennent.

Nous avons encore examiné la position des membres du conseil d'administration de la BDG dans les associations professionnelles. Sur les vingt-et-un administrateurs de la Banque, huit sont membres d'une des sections de la Chambre de commerce et cinq d'entre eux siégeront au conseil de la Chambre au cours de leur mandat<sup>23</sup>. Roux-Eggly accède même à la présidence de la Chambre en 1909–1910 et Louis Badan est nommé membre d'honneur à la fin de son mandat en 1926. Parmi les associations sectorielles, le graveur sur métaux J. Ferrero est vice-président du comité central de la Chambre suisse de l'horlogerie et président de la Société des chefs décorateurs de montres et bijoux. Charles Gay a présidé l'Association genevoise des fabricants de bijouterie-joaillerie et de boîtes de montres, présidence à laquelle lui succède son fils. Albert Och, quant à lui, a présidé la Société genevoise du commerce de détail dont il est président d'honneur à son décès en 1952. Les administrateurs de la Banque de Genève ne sont pas dépourvus de relations avec leurs secteurs d'activité respectifs. Au contraire, plusieurs d'entre eux occupent des positions importantes dans les associations professionnelles. Ces relations ne s'établissent cependant pas par le biais de participations financières croisées ou de la constitution de holdings, mais par la participation à des associations représentant un secteur d'activité.

L'activité politique est, nous l'avons dit plus haut, ce qui distingue le plus les administrateurs élus avant 1900 de autres. Dans le premier groupe, sept administrateurs sur neuf ont un mandat électif à un moment ou à un autre de leur vie contre deux sur onze dans le deuxième groupe. Sur les neuf administrateurs ayant un mandat électif, trois sont radicaux et six démocrates, ce qui contredit la thèse avancée après la mise en liquidation selon laquelle la Banque de Genève était un fief radical. Mais là n'est pas le plus intéressant. Si le Parti démocratique domine la politique genevoise dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, cette domination prend fin aux élections législatives de 1923 avec l'arrivée de l'Union de défense économique (UDE). Les démocrates perdent 18 sièges et l'UDE en obtient 24 sur les cent que compte le parlement genevois. La fondation de l'UDE en 1923 marque la rupture entre le Parti démocratique et une partie des milieux économiques qu'il représentait traditionnellement. Pour être plus précis, l'UDE représentera, durant sa brève existence, les aspirations politiques d'une catégorie spécifique d'agents du champ économique genevois: les industriels et les financiers<sup>24</sup>. Ainsi, le comité pour 1923 de la section genevoise de la Ligue anti-étatiste, qui fondera l'Union cette même année compte-t-il par exemple le banquier Maurice Hentsch dont il a été question plus haut ou son collègue Frédéric Dominicé, administrateur-délégué de l'Union financière genevoise, administrateur de la Banque de dépôts et de crédits, de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) et de nombreuses sociétés financières<sup>25</sup>. L'Union aura deux conseillers d'Etat: Martin Naef, fondateur de

23 Roux-Eggly 1896 à 1914, Collart 1920 à 1923, Badan 1915 à 1926, Gay 1917 à 1929, Och 1925 à 1931. Tous les administrateurs sont membres du conseil de la Chambre pendant leur mandat à la Banque.

24 Lire à ce sujet Y. Cassis, *L'Union de défense économique: la bourgeoisie genevoise face à la crise économique (1923–1931)*, Lausanne, Presses universitaires romandes, 1976.

25 La liste figure dans Cassis, op. cit. p. 135 Sur 35 membres, on compte 10 négociants, 8 industriels, 5 banquiers ou assureurs, 4 avocats, 2 architectes et 6 autres professions.

Firmenich (voir plus haut) et Edmond Turrettini, directeur de la SIP. L'un et l'autre ont été présidents de la Chambre de commerce et Turrettini présidait l'Union genevoise des associations patronales tandis que Naef présidait l'Association de l'industrie chimique genevoise<sup>26</sup>.

En réussissant le coup de force de susciter la fondation d'un parti politique anti-étatiste, les industriels et les financiers genevois s'affirment en tant que groupe relativement homogène et cherchent à orienter l'action de l'Etat en fonction de leurs besoins. Dans ce contexte, la forte présence de membres du Parti démocratique et l'absence complète de membres de l'Union de défense économique<sup>27</sup> au conseil d'administration de la Banque viennent souligner les liens qu'elle entretient avec l'Etat: si la Banque a toujours été gérée avec la force politique dominante du moment (fondée par les radicaux, puis administrée par les démocrates au temps de leur domination politique), cette situation cesse avec la prise de pouvoir de l'UDE et le déclin du Parti démocrate de 1923 à 1931. Bien entendu, l'émergence d'un parti au programme anti-étatiste n'est pas sans importance pour la Banque de Genève qui reste très liée à l'Etat.

L'opposition entre, pour employer un raccourci, commerce et industrie était présente à l'esprit des administrateurs de la Banque. Ainsi, dès 1927, Gustave Hentsch et Pierre Carteret insistent au sein du conseil pour que la Banque se sépare de ses engagements industriels. En 1930, ils remettent un rapport aux autres administrateurs qui conclut à la nécessité de créer une société chargée de gérer les créances et les participations industrielles et qui améliorerait ainsi au passage le bilan de la Banque<sup>28</sup>. Pour Hentsch, «[i]l faut à l'avenir que la Banque évite de devenir une banque industrielle, et reste une banque de crédit»<sup>29</sup>. La solution proposée par les deux administrateurs sera mise en œuvre de façon catastrophique début 1931 sans éviter la liquidation<sup>30</sup>.

Il s'agissait ici d'examiner la composition de l'actionnariat et du conseil d'administration de la Banque de Genève. Nous ne voulions pas mettre en avant des trajectoires spectaculaires – ce que nous aurions pu faire en nous attachant par exemple à un Jules Roux-Eggy ou à un Gustave Hentsch – mais appréhender la Banque comme prise dans un système de relations. Nous n'avons pas, loin s'en faut et tel n'était pas l'objectif, élucidé l'ensemble des structures du champ bancaire genevois dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. En revanche, nous avons pu montrer que le

26 Cassis compte environ un tiers d'industriels dans la députation UDE au Grand Conseil en 1923, Cassis, op. cit. p 76, pour les biographies et Annexe V pour la composition de la députation UDE.

27 On ne dispose pas de liste des membres de l'UDE, il faut donc entendre qu'aucun administrateur de la Banque n'a assumé de mandat électif pour l'Union et qu'aucun n'a fait partie du comité directeur.

28 A ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'ampleur ni la nature des engagements industriels de la Banque. Une évaluation assez précise est cependant possible sur la base des documents conservés aux Archives d'Etat.

29 Extrait du rapport Hentsch et Carteret cité dans R. Vernet, J. Le Fort, *Affaire de la banque de Genève: mémoires présentés à la Cour de cassation de Genève par Raymond Vernet et Jacques Le Fort, avocats au Barreau de Genève, à l'appui des recours en nullité interjetés par Gustave Hentsch et Pierre Carteret [...], [Genève], ca. 1934.*

30 Voir A. Spielmann, *L'aventure socialiste genevoise: 1930–1936: de l'opposition à l'émeute, de l'émeute au pouvoir, du pouvoir à l'opposition*, Genève, Payot, 1981, qui donne un bon résumé, sous l'angle politique, des derniers mois de la Banque.

conseil d'administration de la Banque de Genève, par sa composition, distingue cette banque des autres établissements bancaires de la place. Cette distinction s'observe sur deux axes: par l'absence dans son conseil d'administrateurs liés aux industries des biens d'équipement et de la chimie, la BDG se distingue des autres banques commerciales de la place genevoise; par la forte présence de commerçants et de petits industriels actifs dans les secteurs de l'ancienne Fabrique, elle se distingue des deux autres banques fondées par James Fazy. L'examen des biographies des administrateurs de ces deux dernières banques montre que la méthode que nous employons ici devrait être employée plus largement pour une étude de l'ensemble du champ bancaire genevois. En effet, à l'inverse de ce qui était attendu, les notables radicaux ne sont pas particulièrement bien représentés dans le conseil d'administration de ces deux banques, pas plus d'ailleurs que dans celui de la Banque de Genève. Au contraire, les banques privées genevoises sont très présentes dès le début de la période examinées ici, soit dans le capital de la Banque de Genève, soit dans le conseil d'administration des trois banques. Cette conclusion inattendue mériterait un examen plus détaillé: la présence de membres du Parti démocrate ou de banquiers privés dans les conseils des banques fazystes s'observe-t-elle également dans la période précédente (1850-1900) ou est-elle une particularité de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle? Il faudra, pour répondre à cette question, poursuivre l'accumulation de données biographiques sur les administrateurs des banques genevoises et améliorer la connaissance des indicateurs pertinents. Ainsi, nous avons négligé dans ce premier article l'étude des liens familiaux, des grades militaires et des cadres de sociabilité extérieurs au milieu professionnel. Nous n'avons en outre fait qu'aborder superficiellement la question des associations de branches dont il faudrait mieux comprendre l'organisation et les luttes spécifiques.

En ce qui concerne la Banque de Genève elle-même, il apparaît que les pratiques du groupe d'investisseurs franco-bâlois arrivé dans le capital de la Banque en 1929 contrastent fortement avec le type d'activités économiques auxquelles se livrent les membres du conseil. Si le groupe formé autour de l'affairiste parisien Ferdinand Gros se consacre à des opérations spéculatives autour d'établissements financiers, de placements coloniaux et de brevets industriels, les activités économiques des administrateurs de la Banque étaient d'un tout autre ordre. Les deux ans qui ont précédé la mise en liquidation de la Banque auront été marqués par une lutte de pouvoir entre les anciens administrateurs et ces nouveaux apporteurs de capital. Nous avons noté cependant qu'une série de différences distinguait déjà les administrateurs élus avant 1900 de ceux élus après. Il faudra bien sûr étendre notre étude aux administrateurs de la période 1848-1900 pour avoir une vue complète de la composition sociale de ce groupe. Simultanément, il conviendra de se pencher sur les archives proprement bancaires de la Banque de Genève, soit les crédits accordés, les dépôts d'épargne et les relations avec la clientèle. Enfin, l'existence d'un fichier conservé du personnel et de papiers de l'administration de la banque devrait permettre d'améliorer la connaissance de l'histoire concrète et quotidienne du monde bancaire.